

L'encastrement de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dans un Pôle Territorial de Coopération Économique d'économie solidaire :
Geneviève Fontaine

► **To cite this version:**

Geneviève Fontaine. L'encastrement de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dans un Pôle Territorial de Coopération Économique d'économie solidaire : : Le cas du PTCE TETRIS (Transition Écologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en pays de Grasse.. Colloque "Éduquer et former au monde de demain", Apr 2016, Clermont-Ferrand, France. 2016. <hal-01338355>

HAL Id: hal-01338355

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01338355>

Submitted on 28 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Communication présentée lors du colloque « Former au monde de demain » – Clermont-Ferrand 6 et 7 avril 2016 - « De la créativité à l'innovation dans les dispositifs et les pratiques, pédagogiques et professionnelles »

Atelier 12 - Axe 4 – Dispositifs et pratiques de formation et d'éducation

L'encastrement de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable dans un Pôle Territorial de Coopération Economique d'économie solidaire : Le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en pays de Grasse.

FONTAINE Geneviève, Chargée de mission Institut Godin - Directrice du centre de recherche TETRIS, Laboratoire ERUDITE Marne la Vallée, recherche@scic-tetris.org

Mots clefs : EEDD ; Pôle Territorial de Coopération Economique ; Insertion par l'Activité Economique ; communs ; capacités.

L'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire, définit les Pôle Territoriaux de Coopération Economique comme porteurs d'un développement local durable. Le Global Action Plan de l'UNESCO, mais également la SNTEDD en France, réaffirment la place et le rôle de l'EEDD dans toute stratégie de développement durable. La question de la place et du rôle accordé à l'EEDD dans les PTCE est donc centrale au regard de leur finalité de développement local durable. Cependant, les évolutions institutionnelles récentes sur les PTCE (loi du 31 juillet 2014, Appel à projets interministériel de 2015) ne peuvent-elle pas faire craindre un rendez-vous manqué entre les PTCE et l'EEDD ?

Le PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la recherche et l'Innovation Sociale) en Pays de Grasse, s'est explicitement donné pour finalité partagée la transition écologique territoriale et a choisi d'encastrent l'EEDD dans ses activités. L'EEDD est ainsi une activité à part entière du PTCE au travers de son axe « mobilité cognitive – formation tout au long de la vie » développé par évaléco, association d'éducation populaire au développement durable et aux usages du numérique. Mais le PTCE est également approché comme un outil d'EEDD, en interne (pour les salariés, bénévoles et volontaires) et en externe (vers le territoire), au travers des 4 axes de TETRIS: Gestion des ressources et des déchets; Développement des mobilités ; Produire et échanger autrement (comprenant une monnaie locale complémentaire) ; Développer une économie numérique à forte utilité sociale.

En interne, 3 cadres d'action interdépendants peuvent être approchés comme des dispositifs opérationnels d'EEDD.

- Le fonctionnement des locaux et de la SCIC porteuse du PTCE, approchés comme un commun (locaux répartis par usage et non par structure), favorise le développement de liens

réciprocitaires servant de base aux coopérations et offre un cadre global dessinant un espace de délibération propice à la créativité et à l'acquisition de compétences systémiques.

- Les activités d'insertion (IAE) peuvent ainsi être organisées comme un parcours de compétences lié au développement durable en s'appuyant sur les activités de réemploi, reconditionnement, up-cycling, restauration (en circuit court), boutiques solidaires...

- De même, il devient possible de concevoir l'accueil de jeunes volontaires en mission de service civique comme un temps d'expérimentation et de co-construction, dans une démarche d'innovation sociale, de solutions locales autour des énergies, de l'alimentation, des déplacements doux, de l'informatique verte, de démocratisation de l'économie...

En externe, les activités construites par la SCIC comportent un volet EEDD.

L'objectif de TETRIS est ainsi de contribuer au développement local durable entendu comme l'amélioration des capacités sur le territoire (A Sen), tant par ses activités que par son fonctionnement. Cette finalité peut-elle être assumée en regard des attentes institutionnelles actuelles vis-à-vis des PTCE ?

I – Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) et Education à l'Environnement et au Développement Durable : un rendez-vous manqué ?

L'idée de Pôle pour créer des synergies entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et ainsi accroître leur visibilité mais également leur pouvoir de transformation de la société n'est pas nouvelle. Dès 1995, sur proposition du REAS (Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire), plusieurs collectivités ont soutenu l'émergence de tels pôles conçus comme des espaces d'expérimentation citoyenne dans une démarche de développement territorial participatif. Les Etats Généraux de l'ESS en 2011 ont formalisé le concept de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE). Une démarche partenariale animée par le Labo de l'ESS regroupe alors le RTES (Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire), le réseau du COORACE (Insertion par l'Activité Economique), le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRESS), et le MES (Mouvement pour l'Economie Solidaire) pour poser les bases de ce nouveau concept. Une première définition proposée par Laurent Fraisse et validée collectivement définit les PTCE comme « un regroupement sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire, associés à des PME socialement responsables, des collectivités territoriales, des centres de recherche et des organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets socio-économiques innovants de développement local durable ».

Les PTCE sont donc imaginés comme des outils du développement local durable. Ils seront très rapidement inscrits à l'agenda politique avec un premier appel à projets interministériel lancé dès 2013 sur la base de cette définition du Labo de l'ESS. Ce premier Appel à Projet insiste fortement sur la finalité de développement local durable : « Une des priorités de l'action de l'Etat est de mettre tous les territoires en capacité de s'engager dans une dynamique de développement équilibré. Les composantes de cette dynamique s'appuient sur :

- un développement économique créateur d'activités et d'emplois au bénéfice du territoire ;
- un développement social permettant l'amélioration de la qualité de vie des habitants et le renforcement de la solidarité ;
- un développement environnemental soucieux des ressources et biens communs du territoire ».

Cependant parmi les Ministères participants à cet Appel à Projet (Ministère de l'égalité des territoires et du logement - Ministère délégué à la ville - Ministère de l'économie et des finances - Ministère délégué chargé de l'ESS et de la consommation - Ministère du redressement productif) ne figure pas le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les PTCE en tant que démarche collective portée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire au service du développement local durable établissent un pont formel qui peut renforcer les « liens évidents entre l'ESS et le développement durable » (CRETIENEAU A.M., 2010). C'est la définition du développement durable donnée par Amartya Sen qui nous semble la plus à même d'éclairer les liens entre ESS et développement durable : « Un développement durable se doit d'améliorer les capacités de la génération actuelle sans compromettre le renforcement des capacités des générations futures ». (SEN A., 2000). Les individus disposent de ressources et de droits formels (comme le droit à un emploi inscrit dans la constitution française) mais qui ne sont pas tous transformés en capacités, c'est à dire en accès réel à ces ressources, en libertés réelles de faire, en raison de ce que Sen appelle les « facteurs de conversion ». Ces facteurs de conversion, Sen (2010, p. 311-312) en distingue quatre qui sont de trois ordres : individuel, social et environnemental. Parmi les libertés réelles ou capacités dont dispose l'individu, il choisira ensuite des fonctionnements effectifs. L'approche par les capacités donne au développement durable l'objectif de permettre à chacun de participer à la délibération sur les choix collectifs, de développer les libertés positives des individus compatibles avec ces choix collectifs, tout en préservant les mêmes possibilités pour les générations futures (principe de précaution). « Des individus auxquels le bien-être matériel serait garanti au mépris de leur capacité d'action ne peuvent être considérés comme réellement libres. La justice sociale ne peut aller sans la participation démocratique dans l'approche par les capacités » (BONVIN J.M. et FARVAQUE N., 2007). Dans ce même article, Bonvin et Farvaque proposent de compléter l'approche de Sen avec la distinction *exit/voice/loyalty* de Hirschman en considérant que la capacité de l'individu est renforcée lorsqu'en complément de sa capacité de choix parmi les fonctionnements possibles, elle dispose de la possibilité d'exercer le triptyque d'Hirschman. D'après ce triptyque, les individus réellement libres doivent avoir à leur disposition trois possibilités d'action face à une situation:

- la possibilité de refuser la situation (*exit*).
- la possibilité d'accepter la situation telle qu'elle est (*loyalty*).
- enfin, la possibilité d'exprimer des souhaits pour améliorer la situation (*voice*).

Cette approche du développement durable par les capacités complétée par l'apport d'Hirschman nous semble établir un lien fort entre ESS (et en particulier l'économie solidaire) et développement durable.

La proximité entre ESS et développement durable tient tout d'abord à une vision systémique et complexe entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. ESS et DD se retrouvent dans la résistance commune contre l'idée dominante de la prédominance de l'économie sur l'homme et la nature, et dans le fait que l'ESS se réfère à la vision « substantive » de l'économie (POLANYI K., 1977). « Substantif » signifie que, pour leur subsistance, les hommes dépendent de la nature et des autres hommes. A une définition de l'économie par référence à la rareté, la théorie de l'économie solidaire oppose une définition par référence au rapport entre les hommes, et avec leur environnement. ESS et DD réinterrogent la délibération autour de la notion de besoins et la manière collective de s'organiser pour permettre à toutes et tous d'avoir la réelle capacité de les satisfaire. Cette proximité entre ESS et DD est donc également liée à la place centrale accordée à la délibération, à la participation démocratique. L'économie solidaire a ainsi pour finalité de démocratiser l'économie en affirmant que, dans une société démocratique, l'économie doit obéir au même principe régulateur que la sphère politique, à savoir la délibération (DACHEUX E. 2013).

Les PTCE ont donc été imaginés comme des outils du changement d'échelle du pouvoir transformatif de l'ESS, guidés par une finalité de développement durable. La question de la place et du rôle accordé à l'EEDD dans les PTCE est donc centrale au regard de leur finalité de développement local durable puisque le Global Action Plan de l'UNESCO comme la SNTEDD en France réaffirment la place et le rôle de l'EEDD dans toute stratégie de développement durable, à tous les échelons territoriaux.

« L'EEDD aide à mieux appréhender l'évolution du monde, favorise la compréhension des enjeux et permet de rendre possible et d'accompagner le changement des modes de vie et d'organisation de la société. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'initiatives et de projets de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation associant toute la diversité des acteurs et des publics concernés. »¹ (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, 2014).

Dans le même temps, la demande institutionnelle et sociale adressée à l'EEDD évolue vers l'accompagnement de l'éco-citoyen dans l'évolution de ses pratiques et la mise en place d'actions en faveur de la prise en compte des enjeux du développement durable dans un contexte de transition écologique et énergétique (HAMON V, 2014).

Les PTCE, d'après la définition du Labo de l'ESS, associent une diversité d'acteurs sur un territoire qui partagent une finalité de développement local durable et qui développent des activités socio-économiques dans une démarche de coopération reposant sur les principes de l'ESS dont la délibération. Les PTCE constituent donc potentiellement des outils d'EEDD à l'échelle de leur territoire, encore faut-il que les différentes parties-prenantes des PTCE se saisissent de ce rôle et en intègrent les implications dans leur projet.

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plateforme-nationale-d-initiatives.html>

Ce rendez-vous possible entre les PTCE et l'EEDD ressemble toutefois fortement à un rendez-vous manqué en raison de l'évolution du concept de PTCE lors de sa phase d'institutionnalisation.

La phase d'institutionnalisation des PTCE passe par leur inscription dans l'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire. La loi définit les Pôle Territoriaux de Coopération Economique comme « le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ». Les glissements entre la définition issue de la dynamique collective des réseaux de l'ESS et celle de la loi sont significatifs et relevés, voire dénoncés, par les acteurs de l'ESS (FRAISSE L, 2015) :

- On passe d'une définition mettant l'accent sur la pluralité des coopérations y compris avec des initiatives citoyennes, à une définition ciblant les coopérations entre entreprise de l'ESS et hors ESS.

- On note aussi l'introduction d'une sorte de hiérarchie dans les parties-prenantes donnant la primauté à l'économie: les collectivités locales, organismes de formation ou de recherche deviennent des parties-prenantes secondaires.

- La finalité de développement local durable est également minimisée puisqu'on passe de l'idée de « stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets socio-économiques innovants de développement local durable » à « stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

- On peut enfin remarquer la disparition de la référence à des entreprises socialement responsables.

Le deuxième appel à projet interministériel de 2015 se base logiquement sur la définition de la loi et concrétise ce glissement vers une logique de rationalité économique marchande qui éloigne les PTCE de leur potentiel d'alternative à la vision néolibérale dominante de l'économie (MATRAY M et POISAT J, 2014), mais également de leur finalité de développement local durable. Les critères de sélection des projets donnés dans le cahier des charges de cet appel à projet en sont assez révélateurs puisque le terme même de développement local durable y est absent:

« - des projets qui permettent le développement d'activités socio-économiques au sein des structures existantes et/ou par la création de nouvelles structures. Seront privilégiés des projets démontrant leur impact direct sur le développement économique de leurs membres ;
 - des projets dans lesquels la coopération inter-entreprises tend vers une offre de services mutualisés ou intégrés dans une chaîne de valeur;
 - des projets dont le modèle économique assure un fort autofinancement au cours de la 3^e année;
 - des projets ayant un impact positif sur leurs territoires, en particulier lorsqu'il s'agit de territoires fragiles;
 - des projets innovants, socialement ou technologiquement, et tout particulièrement dans les domaines soutenus par les politiques publiques des membres du comité de pilotage national »

Ce 2^{ème} appel à projet regroupait le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique ; le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ; le ministère de l'agriculture ; le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; le secrétariat d'état chargé de la politique de la ville ; le secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ; le ministère des outre-mer. Mais une nouvelle fois le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en était absent.

Nonobstant ce rendez-vous manqué au niveau institutionnel entre les PTCE et l'EEDD, les acteurs qui, sur les territoires, développent des actions collectives de type PTCE peuvent décider de leur donner une fonction d'éducation à l'environnement et au développement durable. C'est le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la recherche et l'Innovation Sociale) en Pays de Grasse, qui s'est explicitement donné pour finalité partagée la transition écologique territoriale et a choisi d'encadrer l'EEDD dans ses activités.

En se référant aux différentes typologies proposées pour caractériser les PTCE (MASURE B, 2015), le PTCE TETRIS peut être défini comme étant :

- un PTCE de territoire répondant à une logique de complémentarité territoriale horizontale (MATRAY M et POISAT J., 2015) puisqu'il ne repose pas sur la structuration d'une filière mais regroupe des acteurs divers autour d'une aspiration sociale pour leur territoire.
- Une coopération économique plutôt de type conglomérale qui se concrétise autour d'activités très diversifiées.
- Une coopération qui trouve sa raison d'être dans un projet de développement territorial qui dépasse les besoins immédiats des membres et qui aborde la mutualisation d'un site comme un outil au service de cette finalité plus large.
- un PTCE se rapprochant de l'idéal-type « PTCE social » - selon la typologie proposée par MATRAY M et POISAT J. (2015) - puisqu'il rejoint la vision politique alternative de l'économie solidaire et s'inscrit dans une logique de réponse citoyenne aux besoins sociaux du territoire tout en affirmant que son utilité sociale justifie un modèle économique hybride à long terme.

II – Le PTCE TETRIS, un outil territorial d'EEDD.

Le Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS est porté par la SCIC éponyme. Issue d'une dynamique territoriale débutée en 2012 entre acteurs de l'ESS et animée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) affiche une finalité partagée de développement local durable qui constitue le point commun entre les parties-prenantes. Dans la plupart des PTCE, les études de caractérisation des PTCE (Fraise, Gianfaldoni, Matray et Poisat, Masure) soulignent la présence d'un ou plusieurs leaders influençant fortement la structuration du projet. Dans le cas de TETRIS, ce rôle leader est joué par l'association évaléco qui se définit comme une association d'éducation populaire au développement durable et d'économie solidaire. Ce décloisonnement introduit par évaléco entre éducation populaire, EEDD et l'ESS et son rôle de leader ont rendu possible l'encastrement de l'EEDD au sein du PTCE porté par la SCIC TETRIS.

L'ensemble du projet stratégique de ce PTCE repose, également, sur une méthodologie que les acteurs qualifient de « triangulation » : un aller-retour permanent entre les activités socio-économiques développées par les structures membres et par la SCIC, l'accompagnement de projets incubés dans une démarche d'innovation sociale et les activités de recherche-développement en sciences sociales menées par le centre de recherche appliqué de TETRIS avec l'appui d'un Comité Scientifique pluridisciplinaire.

Cette méthodologie - et en particulier la place donnée à la recherche dans ce PTCE - trouve également son origine dans le rôle leader d'évaléco et plus précisément dans la rencontre, pour des projets de recherche-action, entre l'association évaléco (qui développe depuis 2008 une méthodologie participative de diagnostic des pratiques effectives de développement durable et d'accompagnement à la transition écologique basée sur l'approche d'A Sen) ; l'Institut Godin (Amiens), centre de recherche et de transfert travaillant sur les pratiques solidaires et l'innovation sociale ; et l'IRFEDD (Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable) basé à Aix-en-Provence.

Ce PTCE regroupe ainsi des acteurs qui concrétisent les liens entre l'économie sociale et solidaire et l'éducation à l'environnement et au développement durable. On y trouve des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) avec 3 chantiers d'insertions et une entreprise intermédiaire d'insertion ; des acteurs de l'EEDD à proprement parlé qui se caractérisent par leur approche de l'EEDD au travers de l'éducation populaire ; des organismes de formation dont l'IRFEDD ; des entreprises adaptées intervenant sur la gestion des déchets ; un EPCI avec l'implication de différents services (solidarités et emploi, développement numérique, environnement) ; une régie de quartier ; des personnes physiques et des chercheurs. Le comité scientifique traduit également ce décloisonnement entre ESS et développement durable puisqu'il est composé de personnalités et de centres de recherche travaillant sur l'ESS comme Hervé Defalvard ou l'Institut Godin mais également sur le développement durable et les nouveaux indicateurs comme Yvette Lazzeri ou encore de personnalités reliant les 2 aspects comme Philippe Frémeaux.

La finalité de développement local durable se traduit également dans les 4 axes interdépendants d'activités développés par TETRIS :

- *la gestion des ressources et des déchets* : du Repair Café à la valorisation matière en partenariat avec les industriels du territoire en passant par le reconditionnement d'ordinateurs, une recyclerie ou la transformation de bâches événementielles en objets d'éco-marquinerie.

- *le développement des mobilités* : mobilité au sens de déplacements doux (avec l'atelier vélo et la vélo-école) ; mais aussi mobilité socio-professionnelle avec l'IAE ou les ateliers sur les métiers verts et verdissants, et enfin mobilité cognitive avec la formation tout au long de la vie.

- *produire et échanger autrement* : avec 2 boutiques implantées dans les quartiers prioritaires de la ville et l'association porteuse de la monnaie locale complémentaire.

- *développer une économie numérique à forte utilité sociale et environnementale* : une partie des locaux est approchée comme un « LivingLab » intégrant une école du numérique.

Chaque occasion de présentation et d'explication de TETRIS est ainsi un temps de sensibilisation sur le développement durable auprès de différents types de publics (entreprises, élus et techniciens, associations, scolaires, grand public fréquentant le site, salariés en insertion...). Les établissements scolaires (collèges et lycées) commencent à se saisir de cet outil en organisant des visites des locaux de TETRIS ou en sollicitant des interventions.

Le rôle leader d'évaléco en tant qu'associations d'éducation populaire au développement durable au sein de TETRIS permet également d'introduire un volet EEDD dans de nombreuses activités. Nous allons illustrer ce propos par un exemple pour chacun des axes :

- *pour l'axe gestion des ressources et des déchets* : les acteurs (entreprises adaptées, recyclerie, associations d'éducation populaire, association de reconditionnement des D3E) interviennent ensemble sur les vides-greniers en sensibilisant les exposants à la problématique des déchets, en récupérant les invendus en fin de manifestation évitant ainsi aux collectivités de 1 à 3 tonnes de déchets ménagers à chaque intervention (soit un coût évité et une réduction en moyenne de 50 % des déchets évacués en déchetterie).

- *pour l'axe développement des mobilités* : plusieurs acteurs coordonnent leurs efforts, en lien avec l'Office du Tourisme et divers services de la collectivité, pour remettre en état et faire redécouvrir aux grassois et aux touristes, les sentes et escalinades qui permettent de se déplacer à pied dans la ville.

- *pour l'axe produire et échanger autrement* : Les relations avec les entreprises du territoire sont l'occasion d'expliquer le modèle économique hybride de TETRIS reposant sur des échanges marchands et redistributifs mais avant tout sur des échanges réciprocaires. Cela conduit certaines entreprises à s'impliquer dans la mise en œuvre d'une économie circulaire de territoire approchée dans le cadre de l'économie plurielle.

- *pour l'axe économie sociale du numérique* : la communauté du fablab travaille sur la mise au point d'un drone qui permettrait de lutter contre le frelon asiatique, ce qui est l'occasion de faire se rencontrer des apiculteurs et des informaticiens autour de la défense des abeilles.

L'EEDD est également une activité à part entière du PTCE au travers de son axe « mobilité cognitive – formation tout au long de la vie » puisqu'évaléco (également organisme de formation) porte le seul Espace Ouvert d'Education Permanente (dispositif de la région PACA s'inscrivant dans la formation tout au long de la vie) dédié au développement durable en PACA. C'est le décloisonnement entre l'éducation populaire et l'EEDD qui donne tout son sens à cet axe puisqu'il introduit la délibération dans le processus pédagogique et permet de centrer les objectifs éducatifs sur le développement des capacités et du pouvoir d'agir individuel et collectif des individus. L'éducation populaire ne vise pas seulement le développement ou l'épanouissement personnels mais bien l'émancipation individuelle et collective, et la transformation de la société. La conception du progrès social qui sous-tend l'idée d'éducation populaire repose sur l'émancipation individuelle et collective des individus et rejoint en cela parfaitement l'objectif du développement durable selon l'approche par les capacités complétée par la possibilité de choisir entre *exit*, *voice* ou *loyalty*, mais également les principes politiques de l'économie solidaire.

TETRIS est ainsi un outil territorial qui concrétise les liens entre l'ESS et l'EEDD de par ses activités et ses relations avec l'extérieur ; mais la SCIC qui le porte est également approchée comme un outil d'EEDD en interne, pour les salariés, bénévoles et volontaires.

III – La SCIC TETRIS, un outil d'EEDD en interne

En interne, 3 cadres d'action interdépendants peuvent être approchés comme des dispositifs opérationnels d'EEDD : Le fonctionnement des locaux de la SCIC porteuse du PTCE, approchés comme des communs (locaux répartis par usage et non par structure) ; les activités d'insertion (IAE) organisées comme un parcours de compétences lié au développement durable ; l'accueil de jeunes volontaires en mission de service civique conçu comme un temps d'expérimentation et de co-construction, dans une démarche d'innovation sociale, de solutions locales autour des énergies, de l'alimentation, des déplacements doux, de l'informatique verte, de démocratisation de l'économie...

Sur le Pays de Grasse, le foncier est une ressource rare disponible à des prix qui compromettent le modèle économique des structures de l'ESS. Cette situation touche également la collectivité qui ne dispose d'aucun local à prêter ou à louer aux acteurs. Leur capacité individuelle de financement ne leur permettant pas d'accéder à des locaux conformes à leurs besoins, la solution d'une mutualisation s'est imposée et 6 structures associées de la SCIC TETRIS ont donc recherché des locaux à mutualiser. Cependant, elles ont décidé d'approcher ces locaux mutualisés comme un commun et non comme un hôtel d'entreprises. Les locaux sont loués par la SCIC à un propriétaire privé puis sous-loués en totalité par chaque structure permettant ainsi à tous les salariés et bénévoles des structures d'accéder aux différentes espaces (stockage, plateaux techniques, plateau administratif, salles de réunions et de formation, espace de convivialité). La définition des loyers dus à la SCIC ne repose donc pas sur des

surfaces occupées par les structures mais sur leur capacité de financement, ce qui nécessite la mise en place de règles concernant la transparence des modèles économiques.

Ce partage des locaux par usages va bien au-delà d'une simple mutualisation (hôtel d'entreprise) et nécessite de définir des règles concernant l'accès et le prélèvement (utilisation des m² ou pour le stockage des m³), la gestion - dont les obligations des utilisateurs - permettant le vivre-ensemble... Comme les structures réalisent toutes des activités en lien avec le développement durable, les salariés (dont les salariés en insertion), bénévoles et jeunes volontaires en service civique peuvent découvrir des aspects du développement durable au travers des activités menées par les parties-prenantes du PTCE. Le partage des espaces développe également la confiance et le respect ainsi que les échanges réciproques et le faire-ensemble. TETRIS offre ainsi un cadre global dessinant un espace de délibération propice à la créativité et à l'acquisition de compétences systémiques.

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable sur le lieu passe aussi par la proximité immédiate de la gare intermodale de Grasse en plein cœur des quartiers prioritaires de la ville, positionnement qui favorise l'utilisation des transports en commun pour chacun des utilisateurs du site ; par la gestion collective des déchets (y compris lombricompostage des déchets de la cantine) ; par la mise en place de bacs potagers, par la cour interdite aux voitures pour être réservée aux activités et à la détente...

Dans cet espace décloisonné, les acteurs ont la volonté d'approcher les activités d'insertion (IAE) comme un parcours de compétences lié au développement durable. Les 3 chantiers présents sur le site proposent déjà des activités qui sont toutes en lien avec le développement durable :

- transformation de bâches événementielles récupérées auprès des collectivités, des organisateurs de festivals ... en objet d'éco-marquinerie (sacs, trousse, coussins, poufs...)
- fabrication d'objets en bois (clés USB, jeux de société, décorations) utilisant les techniques de l'ébénisterie et de la marqueterie à partir de bois de récupération (en partie).
- cuisine professionnelle proposant des buffets et servant chaque jour sur le site (qui regroupe 70 salariés dont 40 en insertion), un repas avec une version végétarienne issu d'un approvisionnement au maximum local et bio.

La présence sur le site d'association développant des activités de reconditionnement et de démantèlement de matériels informatiques et de vélos offre des supports d'acquisition de compétences complémentaires liées au développement durable. Le tout pouvant être complété par des temps de formation proposés par l'Espace Ouvert d'Education Permanente dédié au développement durable avec l'appui de l'IRFEDD, par l'Espace Régional Internet Citoyen pour les usages du numérique mais également par les activités d'éducation populaire. L'idée serait de permettre à chaque salarié en insertion de définir, en fonction de ses appétences, un parcours d'acquisition de compétences au travers de ces activités pour qu'il puisse acquérir en plus des compétences professionnelles liées au support d'insertion, des compétences systémiques et transversales liées au développement durable. On rejoindrait

ainsi le développement des capacités tout en introduisant pour les salariés en insertion la possibilité de *voice* alors qu'actuellement seules *exit* et *loyalty* sont réellement disponibles.

Actuellement, les règles en vigueur au niveau de la DIRECCTE ne permettent pas le passage des salariés en insertion d'un chantier à l'autre mais on observe que le simple fait de positionner les chantiers sur un même lieu en rendant possible les échanges et en organisant des espaces de convivialité, favorise l'expression de compétences artistiques (musique, arts graphiques) et l'acquisition de compétences sociales et transversales.

La mise en place de l'expérimentation autour de ce parcours qui pourrait mobiliser également d'autres chantiers d'insertion présents sur le territoire (maraichage bio, compostage) devra être travaillée avec les services en charge de l'IAE et constituera une innovation sociale. Il faut également noter que l'acquisition de compétences transversales et complexes par la circulation des personnes d'un chantier d'insertion à l'autre vient contredire les injonctions de productivité qui sont de plus en plus faites aux chantiers puisqu'une fois formées sur une activité, les personnes ne restent pas pour produire plus intensément.

L'objectif d'éducation à l'environnement et au développement durable que se donne TETRIS vient ici se heurter aux impératifs de rentabilité et d'autonomisation financière par le développement de l'autofinancement qui sont aujourd'hui donnés aux structures de l'ESS, au détriment parfois de leurs missions d'utilité sociale. Les acteurs de TETRIS restent toutefois persuadés que ce parcours de compétence est à même de développer les capacités des personnes et ainsi de répondre à la finalité de développement local durable des PTCE.

Ce parcours est par contre beaucoup plus simple à organiser pour les jeunes volontaires en mission de service civique accueillis sur le site. Evaléco est agréée service civique et assure le suivi, le tutorat et l'accompagnement des jeunes volontaire sur des missions (validées par les services de l'Etat) qui portent toutes sur des axes du développement durable et s'appuient sur le développement des partenariats internes ou externes à TETRIS. Dans cet espace ouvert, les jeunes volontaires ont toute liberté pour découvrir les différentes activités, s'associer à certaines et être force de proposition. L'accueil de jeunes volontaires en mission de service civique est ainsi conçu comme un temps d'expérimentation et de co-construction, dans une démarche d'innovation sociale, de solutions locales autour des énergies, de l'alimentation, des déplacements doux, de l'informatique verte, de la participation, de démocratisation de l'économie... Leur présence sur le site en complémentarité avec celle des bénévoles et des salariés permet aussi à chacun d'expérimenter la diversité des statuts et des postures.

Conclusion

L'objectif de la SCIC et du PTCE TETRIS est de contribuer au développement local durable tant par ses activités que par son fonctionnement. Se reconnaissant dans l'approche proposée par A Sen, les acteurs moteurs de TETRIS cherchent ainsi à construire des conditions favorisant l'amélioration des capacités individuelles sur le territoire. L'encastrement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'ensemble des activités (que ce soit en

interne ou en externe), rejoint cette finalité, faisant de TETRIS un outil territorial d'EEDD. Cet encastrement est rendu possible par le décloisonnement entre l'éducation populaire, l'EEDD et l'économie solidaire.

Si la définition des PTCE par le Labo de l'ESS permet ce rapprochement opérationnel entre PTCE et EEDD, les évolutions constatées dans la loi du 31 juillet 2014 et dans le deuxième appel à projet interministériel sur les PTCE tendent à imposer une vision restrictive et recentrée sur la fonction productive marchande des PTCE qui les éloigne de leur finalité de développement local durable. Le contexte institutionnel et les attentes des collectivités tendent à assigner aux PTCE une finalité de développement économique local ciblée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur les zones rurales à revitaliser. On retrouve ici la prédominance de la dimension économique sur les dimensions sociales et environnementales qui tend à rapprocher les PTCE de la logique technocratique des pôles de compétitivité ((MATRAY M et POISAT J., 2015). On ne peut que constater ce rendez-vous manqué entre PTCE et développement durable au niveau des institutions.

Les acteurs des PTCE peuvent donc être pris en tension entre leur aspiration sociale au développement durable faisant une place centrale à l'EEDD et les attentes des pouvoirs publics vis-à-vis des PTCE en termes de finalité et de modèle économique. Pourtant, ces coopérations économiques territoriales constituent potentiellement un réel pouvoir de transformation et d'accompagnement des territoires dans leur transition écologique. Leur reconnaître cette utilité sociale devrait conduire les pouvoirs publics, comme le fait le RTES (CORNU, 2014), à admettre que l'animation de ces pôles relève de la logique redistributive et que les subventions qui leur sont versées peuvent être appréhendées comme des investissements immatériels dans la résilience des territoires.

Bibliographie

MEDDE - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (2014), Stratégie Nationale de Transition Ecologique pour un Développement Durable SNTEDD 2015-2020 ».

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de-42115.html>

Cretieneau A.M. (2010), Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction, *Marché et organisations* 1/2010 (N° 11), p. 31-71

Cornu S. (2014), Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE, *Repères du RTES*, Avril 2014.

Dacheux E. et Goujon D. (2011), *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses Marketing.

Dacheux E., Laville J.L. (2003), *Économie solidaire et démocratie*, *Hermès*, N°36, Paris, CNRS éditions.

Dacheux E. et Goujon D. (2013), La délibération : une nouvelle frontière de l'économie ?, dans Herve Defalvad, Yannick L'Horty, François Legendre, Mathieu Narcy. *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire*, 2013,

- Eme B. et Laville J.L. (2004), L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale, *Ecologie & politique* 1/2004 (N°28), p. 13-25
- Defalvard H. (2015), *La révolution de l'économie en 10 leçons*, éditions de l'Atelier, Paris, 190p.
- Fraisse L. (2015), *Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, premiers résultats*, Labo de l'ESS, Paris.
- Hamon V. (2014), Étude sur l'évolution du secteur de l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable vers l'écocitoyenneté en Région PACA.
- Matray M., Poisat J., Berna C., (2014), Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales, dans : Lamotte B., Le Roy A., Massit C., Puissant E., *Innovations sociales, innovations économiques. , XXXIVes Journées de l'Association d'économie sociale, Grenoble, 11-12 septembre 2014*, Presses Universitaires de Louvain, p.521-536.
- Matray M. et Poisat J. (2015), Pôles Territoriaux de Coopération Economique : L'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique ?, *Communication RIUESS 2015*, Reims.
- Sen A. (2013), The Ends and Means of Sustainability, *Journal of Human Development and Capabilities: A Multi-Disciplinary Journal for People-Centered Development*, 14:1, 6-20.
- Sen A. (2010), *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- UNESCO (2014), *Feuille de route pour la mise en œuvre du programme d'action globale pour l'Éducation en vue du développement Durable*, Paris.